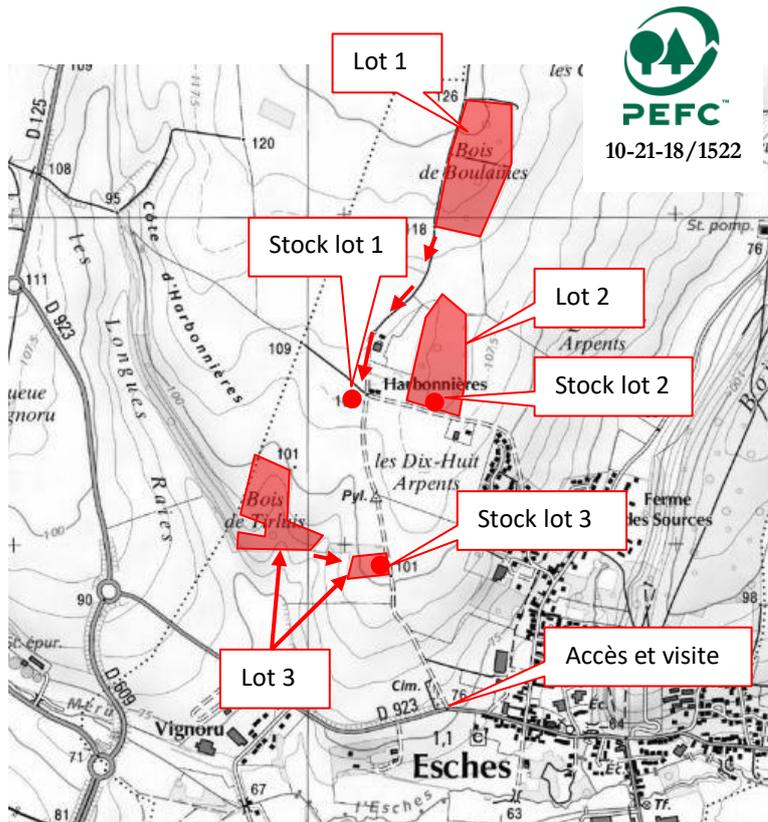


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire SCI Éclair
Certification PEFC : 10-21-18/1522
Département Oise (60)
Localisation 30 km au sud de Beauvais
Commune Esches
Lieu-dit Bois de Boulaines – Harbonnières – Bois de Tirluis
Coordonnées GPS Longitude : 2° 16' 23,03" E
 Latitude : 49° 21' 66,46" N

Essence principale	Chêne
Volume présumé	394 m3
Nombre d'arbres	234
Volume moyen	1,7 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG ST09
Surface 16 hectares environ
Limites peinture et chemins
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués à la peinture
Visite Prévenir au préalable le garde : Stéphane Lambelin 06 33 04 65 04
Lot estimé par Expert CEGEB
 Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mail : secretariat@cegeb.com

Option : achat des houppiers et taillis à l'UP

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 27 juin 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	90	105	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne			2	3	6	10	13	15	11	6	5	3	1	1	76	136	1,8
	divers	4 Frênes : ø65/ø65/ø70/ø75, 2 Hêtres : ø60/ø75 et 1 Merisier : ø45														7	12	1,7
2	Chêne				5	5	10		7	16	10	1	3	1		58	103	1,8
	divers	1 Frêne : ø65														1	2	2,0
3	Chêne			3	6	10	6	6	10	3	6	3	3			56	97	1,7
	Châtaignier		1	2	7	2	3	3			1					19	21	1,1
	Frêne			4	1	1	1	1		2	1	1	1	1		13	18	1,4
	divers	1 Robinier : ø40, 2 Hêtres : ø40/ø55 et 1 Merisier : ø60														4	5	1,2
<i>Observations :</i>																234	394	1,7

Clauses particulières

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abatage. Démontage des houppiers. Diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre. Houppiers et taillis ne font pas partie de la vente mais possibilité de les acheter ensuite à l'unité de produit.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : voir plan ci-avant. Stock des lots 2 et 3 à ouvrir par l'acheteur. Stock lot 1 et débardage vers le stock lot 3 : indemnisation suivant barème de la chambre d'agriculture

Délai d'exploitation : 15 octobre 2019

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.12.2018
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.03.2019

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

